DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
RECU par le Représentant de l'Etat le	037-213702616-20230712-TOPE2301569-AU
Publié ou notifié le	Accusé certifié exécutoire
	Réception par le préfet : 12/07/2023

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2301569

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade au grade de technicien au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Vu les recrutements intervenus à la Ville de Tours dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade de technicien au titre de la promotion interne pour 2023 est établie comme suit :

- MITSCH Gwénaël
- NOIRAULT Franck

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 12/07/2023

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le	037-213702616-20230712-TOPE2301568-AU
RECU par le Représentant de l'Etat le	Accusé certifié exécutoire
Publié ou notifié le	Réception par le préfet : 12/07/2023

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2301568

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'attaché au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Vu les recrutements intervenus à la Ville de Tours dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne pour 2023 est établie comme suit :

- CHAPET Bénédicte

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 12/07/2023

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le	037-213702616-20230712-TOPE2301570-AU
RECU par le Représentant de l'Etat le	Accusé certifié exécutoire
Publié ou notifié le	Réception par le préfet : 12/07/2023

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2301570

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'attaché de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Vu les recrutements intervenus à la Ville de Tours dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'attaché de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne pour 2023 est établie comme suit :

- SCHNEL Lise

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 12/07/2023

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le	037-213702616-20230712-TOPE2301567-AU
RECU par le Représentant de l'Etat le	Accusé certifié exécutoire
Publié ou notifié le	Réception par le préfet 12/07/2023

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2301567

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour 2023 est établie comme suit :

- MARY-RAJCA Barbara (examen)
- HERVE David
- COCHEZ LE RAZ Sandrine
- SAVAUX Benoît
- MOUHNI Abd-ilah
- AYRAL David (examen)

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 12/07/2023

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY